

# TERMES ET CONDITIONS

## LECTURE DE PORTFOLIOS

### Provisions générales

1. Les présentes bases définissent les Termes et Conditions de participation à l'Appel à Participation pour participer à la lecture de portfolios du Revela't Festival 2023 (ci-après: *Appel Portfolios*).
2. L'Appel est organisé par l'Associació Fotogràfica EspaiFoto. C/Riera de Targa 47, 1, 08339, Vilassar de Dalt, Espagne.
3. La participation à l'Appel Portfolios est soumise à des frais d'inscription.
4. L'objectif de l'Appel Portfolios est de sélectionner les 18 projets les plus intéressants qui feront partie de la IV<sup>e</sup> édition de la Lecture Portfolios du festival Revela't, qui aura lieu le 9 juin 2023.
5. L'activité se déroulera en deux quarts de matin et d'après-midi. Le photographe sélectionné à partir de cet Appel, peut présenter, commenter et dialoguer avec neuf experts du domaine photographique sur son projet. Chaque "meeting" avec des professionnels durera vingt minutes et ces meetings seront liés en étant la durée totale de l'activité de trois heures par participant.

### Conditions de participation

1. Tous et toutes les photographes de toute nationalité, origine ou lieu de résidence, qui exercent leur activité dans le domaine de la photographie argentique ou numérique.
2. Chaque projet présenté comptera comme une inscription. Chaque photographe peut présenter plusieurs projets.
3. Des collectifs ou des duos peuvent s'inscrire, mais un seul individu peut participer à l'activité.
4. Les œuvres présentés dans le projet doivent être la propriété de la personne qui se présente, en aucun cas, elles ne peuvent être grevées de droits de tiers.
5. Chaque participant à la Lecture de Portfolios s'engage à ce que l'Organisateur utilise son adresse e-mail à des fins d'information (Newsletter). Ils peuvent être révoqués s'ils le souhaitent.
6. La participation à la Lecture de Portfolios s'entend comme l'acceptation de ses bases.
7. Envoi du projet :
  - Les projets doivent être soumis avant le 29 mars 2023.

- Le participant doit suivre le processus d'inscription conformément au formulaire du site Web, PICTER. Les informations relatives au participant et à son projet figurant dans le formulaire doivent être aussi précises que possible.
- Le formulaire PICTER demande les informations suivantes : Pour les images (entre 10 et 15 images, en JPG, au moins 1500px par côté), pour la description du projet (titre du projet, description du projet, année du projet), pour l'auteur (informations de base et biographie jusqu'à 1500 caractères).
- Le participant a le droit de recevoir une facture, à condition d'envoyer les informations nécessaires par courrier électronique à [espaifotografic@gmail.com](mailto:espaifotografic@gmail.com).

### **Évaluation des projets**

1. La date limite pour les inscriptions est le 29.03.2023.
2. Vous trouverez des informations sur les jurés sur notre site web et sur Pictet.
3. Les décisions du jury sont finales et ne peuvent pas être révoqué.
4. Le Jury n'est pas tenu de justifier ses décisions ni de rendre compte du déroulement des délibérations.
5. Le tarif pour participer à l'Appel Portfolios est de 10€ pour les Ami.e.s de Revela't et de 20€ pour le grand public. Une fois que votre projet a été accepté et que vous avez été sélectionnés comme participant à l'activité, vous devez verser le montant de 100€ au titre des frais de participation.
6. La réduction des sympathisants du Revela't ne s'applique pas aux frais de participation.

### **Les sélectionnés**

1. Dix-huit projets seront sélectionnés par le Jury. L'organisation se réserve les projets suivants avec le meilleur score dans le cas où un participant sélectionné ne peut finalement être présent à l'activité.
2. Les prix qui sont donnés par des tiers, supposeront une gestion entre le gagnant et l'entité qui remet le prix, sans avoir Revela't aucune responsabilité ou obligation sur la gestion du même.
3. Chaque participant peut obtenir plus d'un prix.
4. Un prix peut être déclaré désert si l'entité qui le remet le juge nécessaire.
5. Tous les participants sélectionnés recevront un FULL PASS pour participer à toutes les activités et expositions du festival Revela't 2023.
6. L'activité sera divisée en deux quarts de matin (10-13h) et d'après-midi (16-19h), vous devrez sélectionner le quart qui vous convient le mieux lors de l'inscription.

7. Les personnes sélectionnées doivent entrer le montant de 100€ par virement ou PayPal avec les données qui seront envoyées au courrier fourni par le participant. Vous aurez le temps de faire votre paiement jusqu'au 30.04.2023, si vous ne le faites pas, la sélection de l'auteur/e sera annulée, et votre place sera transférée au participant suivant de la liste.
8. Les participants visionneront leurs projets avec 9 des 11 visionneurs experts, en aucun cas les sélectionnés ne pourront choisir avec qui ils veulent ou non visionner, car la rotation des experts est aléatoire.
9. Les sélectionnés doivent être présents le jour et l'heure convenus à l'emplacement exact qui sera fourni au 08339, Vilassar de Dalt, Espagne.
10. Les candidats sélectionnés doivent présenter leurs projets en format physique, les tailles doivent varier entre un A5 et un A3 pour qu'ils puissent être vus confortablement sur les tables.
11. Les prix qui pourront être obtenus en participant au Visionnage du Portfolio sont détaillés sur le site du festival ([www.revelatfestival.com](http://www.revelatfestival.com)).

### **Provisions finales**

1. Les soumissions qui ne respectent pas les règles ne seront pas prises en considération. En aucun cas, le montant de l'inscription à l'Appel Portfolios ne sera remboursé. Veuillez lire les critères de sélection avant de postuler.
2. Les annonces et informations relatives à l'Appel Portfolios seront publiées sur nos réseaux sociaux (Instagram: [revelatfestival](https://www.instagram.com/revelatfestival)) et à travers notre newsletter et site web ([revelatfestival.com](http://revelatfestival.com)).
3. Toute correspondance et consultation relative à l'Appel Portfolios doit être envoyée par courrier électronique à : [espai fotografic@gmail.com](mailto:espai fotografic@gmail.com).
4. Calendrier de l'Appel Portfolios
  - Ouverture: 27.01.2023
  - Date limite de présentation des projets: 29.03.2023
  - Informer les participants des résultats avant le 14.04.2023
5. L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter, de modifier ou de prolonger l'Appel Portfolios.
6. Les personnes qui ne satisfont pas à l'une des conditions énoncées dans ces Bases ou qui fournissent de fausses informations seront automatiquement supprimées de l'Appel Portfolios
7. La participation à l'Appel Portfolios par un participant (présentation du Projet) équivaut à l'acceptation du contenu de ces Bases.
8. Conformément à la loi 34/2002 sur les services de la société de l'information et le commerce électronique (LSSI) et à la loi organique 15/1999 sur la protection des données (LOPD) l'Associació Fotogràfica EspaiFoto garantit la sécurité et la confidentialité des données personnelles fournies dans ce billet. L'utilisateur est informé et consent à l'incorporation de ses données dans les fichiers automatisés existants de l'Associació Fotogràfica EspaiFoto et à

leur traitement automatisé, pour l'envoi de nouvelles d'intérêt sur ses activités. Dans tous les cas, l'Associació Fotogràfica EspaiFoto assure l'exercice des droits dans les termes établis par la législation en vigueur. Si à un moment donné vous changez d'avis, il vous suffit d'envoyer un email à [espai fotografic@gmail.com](mailto:espai fotografic@gmail.com).

9. L'Organisation se réserve le droit de régler toute circonstance non prévue dans ces bases ainsi que d'apporter des modifications au programme prévu pour des raisons de force majeure.

*Signature Associació Fotogràfica EspaiFoto*

Vilassar de Dalt, 16 janvier 2023

